

ÉLECTION DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX



A quoi sert un délégué ?

- 1- Représentation et droit de vote :** participe aux AG de la Fédération en représentant les clubs du département dans lequel il a été élu.
- 2- Relais d'information :** permet de faire un lien entre la Fédération et les clubs.

Être candidat ?

1- Être éligible :

- être majeur ou mineur émancipé,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- licencié à la FFTDA et titulaire d'un passeport sportif
- titulaire d'un 1er dan minimum délivré par la CSDGE

2- Ne pas rentrer dans l'un des cas d'inéligibilité



Candidater



Titulaire + suppléant

1- Préparation de son dossier de candidature :

- lettre de candidature
- photocopie du passeport sportif
- extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois

2- Envoi du dossier à la Fédération à event@fftda.fr avant le 29 mai 2026 à 23h59.

3- Vérification de la recevabilité du dossier par la Fédération (CSOE)